

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-180/PR/MCT approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2024 de l'Agence Nationale du Tourisme de Djibouti.

n° 2023-180/PR/MCT

Ministère
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME

Date de publication
7 janvier 2024

Numéro JO
n° 23 du 14/12/2023

Date du numéro
14 décembre 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi 104/AN/20/8ème L du 18 février 2021 relative à la transformation de l'ONTD en Agence nationale du Tourisme

VU La loi n°143/AN/19/16ème L du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des Entreprises

VU La Loi n°45/AN/19/8ème L du 30 avril 2019 portant Orientation stratégique pour le Développement et la Promotion du Tourisme en République de Djibouti

VU La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques

VU Le Décret n 001-0012/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°2023-058/PR/MTC du 17 janvier 2023 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Tourisme

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 portant attribution des Ministères

VU Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Tourisme de Djibouti du Lundi 06 Novembre 2023

SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Novembre 2023.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé le projet de Budget Prévisionnel 2024 qui s'élève

-
- En Produits à la somme de.....247 176 946 FDJ– En Charges à la somme
de.....236 118 094 FDJ– Résultat net positif.....11 058 852 FDJ

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoins sera.

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH